

Séance du 8 juillet 2022

DCM N° 2022-46

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	24
Date de la convocation		
30/06/2022		
Date d'Affichage		
11/07/2022		

L'an deux mil vingt-deux

Et le huit juillet

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en présentiel avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

18 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, GIAMARCHI Marie-Dominique, BIAGGINI Jean, SIMONI PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, BATTESTI Gilles CROCE-AJACCIO Catherine, PASQUALINI Maurice, BERTOLUCCI Marie Christine, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine LOMBARDO Florence, CAMUZAT Alexandre, SIMONI Pierre Baptiste, NAPPO Michelle, FICO Aurélie.

6 Membres absents excusés (procurations) :

MALAFRONTE Christine a donné procuration à BERTOLUCCI Marie-Christine

FABRIZY Bernard a donné procuration à POZZO DI BORGO Louis

UGOLINI Nuria a donné procuration à ALBERTINI Francine

CASANOVA Jean-Pierre a donné procuration à SIMONPIETRI Pierre Michel

PORTA Marine a donné procuration à SIMONI PIACENTINI Céline

MARTEL Enzo a donné procuration à FICO Aurélie

5 Absents : SILVESTRI Dominique, DARNAUD Laure, MALPELI Stéphane, GIAFFERI Michael, LECA Jean-Louis.

Madame NAPPO Michelle est nommée secrétaire.

Objet de la délibération

Décision Modificative

n° 2/2022

Budget Principal.

VU l'Instruction Budgétaire et Comptable M14,

VU la délibération du Conseil Municipal n° DCM 2022-22 du 5 avril 2022 approuvant le Budget Primitif de la commune,

VU la délibération n° DCM 2022-36 du 30 mai 2022 adoptant la Décision Modificative n° 1, CONSIDERANT la nécessité de procéder à une modification budgétaire en section d'investissement afin de prendre en compte le versement d'une subvention à l'Office Public de l'Habitat pour favoriser le développement de l'offre sociale sur le territoire communal,

Madame GIAMARCHI Marie-Dominique, 2^{ème} adjointe déléguée aux Finances, propose aux membres du Conseil Municipal, dans le respect des principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l'équilibre budgétaire, de modifier les autorisations budgétaires initiales ainsi qu'il suit : **En section d'investissement**

		Décision Modificative DEPENSES	
Opé./Article/fonction	Libellé	Augmentation	Diminution
OPNI - Opérations non individualisées			
Ch.204/204123/01	Subvention d'équipements	69 000,00 €	
OP 66 - Achat foncier			
Ch. 21/2111/020	Terrains nus		69 000,00 €
TOTAL		69 000,00 €	69 000,00 €
EQUILIBRE		- €	

SECTION D'INVESTISSEMENT APRES VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE

	Budget + DM 1 - 2022	DM	Total
Dépenses	4 563 577,52 €	- €	4 563 577,52 €
Recettes	4 563 577,52 €	- €	4 563 577,52 €

OUI l'exposé de Madame GIAMARCHI Marie-Dominique, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE

- d'adopter la Décision Modificative n° 2 du Budget Principal 2022 telle que détaillée ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE
Michel SIMONPIETRI

